



Services techniques

Les conditions météorologiques du printemps et du début de l'été ont rendu particulièrement difficile le travail de nos services techniques en matière de tontes, désherbage et plantations. Les cimetières en sont l'illustration. Notre personnel met tout en œuvre pour rattraper ce retard.

La municipalité tient à s'excuser face à tous ces désagréments.

Opération "Tranquillité vacances"

L'opération "Tranquillité vacances" a pour objectif d'assurer la surveillance de votre résidence ou de votre commerce durant votre absence. Pour bénéficier de ce service il suffit de signaler votre absence à la gendarmerie. Une attention particulière est ainsi observée lors de leurs patrouilles quotidiennes et également par la police municipale. Pour rentrer dans ce dispositif, vous devez remplir un formulaire d'inscription que vous trouverez à l'accueil de la mairie.

L'opération "Tranquillité vacances" est un service gratuit qui fonctionne toute l'année.

Campagne de recrutement Sapeurs-Pompiers

« Comme beaucoup de casernes en zone rurale nous sommes confrontés à une grosse problématique de recrutement.

Il est de plus en plus difficile de recruter du personnel et l'effectif diminue d'année en année.

Cette problématique n'est pas sans conséquence car malheureusement de plus en plus d'interventions ne peuvent plus être assurées par le corps local (surtout en journée la semaine) mais gérées par le Centre de Thionville dont les délais d'intervention sont plus longs pour atteindre notre commune. Tout ceci se fait donc au détriment des habitants de Volmerange avec les conséquences que l'on peut imaginer.

Nous recrutons toute personne motivée et disposée à donner un peu de son temps pour aider son prochain à nous rejoindre.

Vous avez entre 16 et 50 ans, homme ou femme nous vous attendons.

Vous avez besoin de nous, nous aurons également besoin de vous.

Contactez M. Schmit Thierry, Chef de Centre au 03 82 50 29 05 ou M. Bergantz Frédéric, adjoint au 06 74 85 03 99.

Date limite : 31 août. »

Frédéric Bergantz

Occupation du domaine public

Le Maire doit préserver l'intégrité du domaine public et doit règlementer son occupation afin d'assurer un espace à vivre de qualité pour tous les Volmerangeois. Un principe de non gratuité a été instauré par l'Etat. Vous devez donc, en cas de pose de benne, échafaudage ou matériaux de quelque nature que ce soit sur le domaine public demander une autorisation qui vous sera délivrée sous forme d'arrêté municipal et une redevance vous sera demandée au prorata du temps d'occupation.

Il est rappelé que les trottoirs sont faits pour que les piétons, voitures d'enfants et fauteuils roulants d'handicapés puissent circuler en toute sécurité.

Il est demandé à chacun de respecter certaines consignes concernant le trottoir devant sa propriété.

Il doit être propre et dégagé de tout obstacle mobile ou fixe n'appartenant pas au domaine public.

- ne pas laisser ses poubelles dehors plus longtemps que ne le nécessite la collecte,
- ne pas stationner sans penser à laisser le passage des ayants droit au trottoir,
- tailler les haies de sorte qu'elles ne débordent pas sur le trottoir,

Benne pour les déchets verts

La benne pour les déchets verts arrive. Elle devrait être livrée la semaine prochaine. Elle sera installée sur la place en face de la boulangerie, avenue de la Liberté. Les volmerangeois pourront venir déposer tout ou partie de leurs déchets verts (tontes de pelouse, mauvaises herbes, feuilles mortes, fleurs fanées, branchages...). Sont exclus les déchets verts en provenance des professionnels.

Ramassage des encombrants

Dans la limite de **trois** encombrants par foyer, le ramassage s'effectuera le **mercredi 31 août**. Ne sont pas compris dans la dénomination « objets encombrants » : les bois et branchages provenant de l'élagage et de l'abattage de plantations, les déblais, gravats, décombres et débris, les objets en fonte, les pneus, les batteries et les pots de peinture...

Le passage à votre adresse nécessite de vous inscrire en mairie au 03.82.50.61.07 ou par mél mairie@volmerangelesmines.fr avant le lundi 29 août 17h.

Attention ! Seuls les encombrants entreposés sur le trottoir seront collectés.

Vos objets doivent être déposés devant votre domicile au plus tôt **le mardi 30 août à partir de 18h** en veillant à respecter les consignes et à ne pas empêcher la circulation des piétons.

Fermeture estivale du bureau de Poste

Le bureau de Poste de Volmerange sera fermé du lundi 8 août au samedi 27 août inclus.

Il rouvrira ses portes le lundi 29 août aux horaires habituels.

Plan canicule

Un dispositif national a été mis en place après la canicule exceptionnelle de l'été 2003. Celui-ci permet de prévenir des dangers que risquent les personnes fragiles ou isolées et de susciter de nouvelles formes de solidarité.

Dans le cadre du plan canicule, il a été créé un registre nominatif et confidentiel tenu par le C.C.A.S. C'est pourquoi, comme chaque année, nous invitons les habitants de 65 ans et plus ainsi que les personnes adultes handicapées ou isolées, s'ils souhaitent être contactés par la commune en cas de canicule, à s'inscrire sur le registre nominatif. En cas de déclenchement du plan canicule sur le Département par les autorités préfectorales, un élu ou un agent qualifié de la commune ou du C.C.A.S. prendra contact avec vous et vous rendra visite régulièrement.

Initiation à la langue luxembourgeoise

Pendant 26 soirées, venez découvrir et apprendre dans une ambiance joyeuse et dans un esprit de collaboration entre apprenants la langue luxembourgeoise.

Niveau à atteindre: A1.1.

Objectifs:

- Saluer et prendre contact
- Se présenter et présenter une autre personne
- Donner et demander des informations sur sa (une) personne
- Décrire une personne ou une chose

Le tarif pour 52 heures de cours est de 156 € Il est de 10 € pour les demandeurs d'emploi et les étudiants sur présentation d'un certificat.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire en mairie au 03.82.50.61.07 ou par mél mairie@volmerangelesmines.fr

La rentrée est fixée au **jeudi 1^{er} septembre à 19h45** au Mille-Club de Volmerange.

Rentrée 2016 - toutes les infos

Aïkido Club

1. Les cours Aïkido reprennent aux dates Suivantes au Dojo du Gymnase :

- Adultes : Le **Jeudi 8 Septembre à 19h45**
- Enfants : Le **Mardi 13 septembre à 18H30**
- Ados : le **Jeudi 15 Septembre à 18h30**

2. Les personnes intéressées par notre discipline pourront participer aux « journées portes ouvertes ». Aucune formalité n'est requise, seul un survêtement suffira.

Les « portes ouvertes » ont lieu aux heures d'entraînements :

- Adultes : les 13, 15, 20, 22 Septembre 2016 de 19h 45 à 21h 30 et les 10, 12, 17, 19 Janvier 2017
- Enfants : les 13 et 20 Septembre 2016 de 18h30 à 19h30 et les 10 et 17 Janvier 2017
- Ados : les 15 et 22 Septembre 2016 de 18h30 à 19h30 et les 12 et 19 Janvier 2017

3. Action parrainage

Cette action s'ajoute aux « journées portes ouvertes » et permet de pratiquer deux fois au maximum. Il n'y a aucune formalité si ce n'est que de définir les dates à l'avance.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable de l'association au 06-31-80-40-92

Arabesque

- Gymnastique dès 2 ans
- Twirling dès 4 ans
- Nouveau : Hip-hop dès 5 ans

Renseignements et inscriptions **Mercredi 7 septembre à 20h30** au Mille-Club ou sur Facebook groupe Association Arabesque Volmerange-les-Mines

Informations diverses

- Le terrain synthétique sera en accès libre tous les jours de la semaine de 9h à 18h au mois d'août. Merci de le garder propre .
 - Les feux tricolores installés carrefour route de Molvange-rue des Prés devraient être opérationnels mercredi 3 août (attente du branchement par ENEDIS).
 - Madame Joëlle GENDT, **écrivain public**, reprendra ses permanences **le mercredi 31 août de 9h à 11h** en mairie de Volmerange.
 - La société Bormann procédera au **balayage des caniveaux le vendredi 5 août** (sous toutes réserves).
-